

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-950

présenté par

Mme Bourouaha, M. Maillot, M. Maurel, M. Sansu, M. Tjibaou, M. Brugerolles, M. Bénard,
M. Castor, Mme Faucillon, Mme K/Bidi, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu,
Mme Reid Arbelot et M. Rimane

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	0	0
Jeunesse et vie associative	37 000 000	0
Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030	0	37 000 000
TOTAUX	37 000 000	37 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Concernant l'action 02, les crédits consacrés au Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire restent stables en euros constants. La baisse des crédits de cette action est

imputable à l'extinction du dispositif Colos apprenantes (-36,8M€) et par la baisse de la dotation versée au mentorat (-4,5M€).

Selon ResoColo, près de 1,2 million d'enfants et d'adolescents partent chaque année en colonie de vacances, un chiffre en déclin constant à cause de l'augmentation des coûts des séjours et la diminution des soutiens publics. Le dispositif des Colos apprenantes a été mis en place en 2020 pour soutenir les départs post-crise sanitaire. Il avait permis à environ 400 000 enfants de bénéficier d'un séjour. Selon l'Observatoire des vacances et des loisirs des enfants et des jeunes (OVLEJ), 38 % des enfants ne partent pas en vacances chaque année.

Selon l'Observatoire des inégalités, près de cinq millions d'enfants ne partent pas en vacances. Dans les familles à hauts revenus, 73 % des enfants font leurs valises au moins un fois par an. Dans les foyers à bas revenus, 56 % des enfants ne partent jamais. La suppression du dispositif Colos apprenantes risque donc d'aggraver les inégalités sociales face aux vacances. Nous déposerons un amendement de crédit afin de reconduire ce dispositif.

Cet amendement vise à maintenir le dispositif Colos apprenantes en reconduisant les crédits de l'année dernière.

L'action 02 du programme 163 est abondée de 37M€.

Les crédits sont prélevés sur l'action 02 du programme 385.

Nous appelons le Gouvernement à lever le gage.